

Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	Burkina Faso		
Intitulé/Numéro	Référence: T05-EUTF-SAH-BF-01 Programme "LRRD" de renforcement de la résilience des communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones frontalières septentrionales au Burkina Faso.		
Coût total	Coût total estimé : 25 000 000 €		
Méthode d'assistance / modalités de mise en œuvre	Approche projet Gestion directe – Subventions – Appels à manifestation d'intérêt – ONGs internationales		
Code(s) DAC	520 43040 140 12220	Secteur	Sécurité alimentaire Développement rural Eau et Assainissement Soins de santé de base
Domaine d'intervention fonds fiduciaire	Objectif 2: Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	1.1. Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action

Depuis 2007, les expériences de la DG ECHO ont amené au constat que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ainsi que les crises conjoncturelles répétées sont adressées de manière plus efficace à travers une approche conjointe humanitaire-développement. Cette approche requiert la mise en place d'un partenariat multi-acteurs et multisectoriel autour d'une vision à long terme à laquelle adhèrent l'ensemble des acteurs œuvrant au renforcement de la résilience des populations vulnérables.

Les prémices d'un tel partenariat ont émergé au Burkina Faso qui a engagé le processus de dialogue inclusif pour l'élaboration des Priorités résilience pays dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience AGIR-Sahel et Afrique de l'Ouest en mars 2014.

Le présent programme ambitionne de renforcer la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones frontalières les plus touchées par l'instabilité à travers la mise en œuvre d'actions de proximité coordonnées et complémentaires afin de :

1. restaurer et renforcer les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables, améliorer durablement leur production alimentaire et leur accès aux aliments, et assurer la prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes;
2. améliorer l'accès de ces mêmes populations aux services sociaux de base, et notamment l'eau potable/assainissement et les soins de santé (y compris de santé reproductive et de planning familial).

Cette stratégie LRRD qui vise à renforcer la résilience des populations sera mise en œuvre dans les zones frontalières, essentiellement septentrionales, du Burkina Faso.

Le programme sera mis en œuvre par des ONGs internationales sélectionnées sur base de leur compétence dans les domaines techniques concernés, leur implantation solide dans la zone ciblée, et leurs partenariats avec les autorités, associations et groupements locaux.

Le programme aura une durée estimée de 48 mois, avec une enveloppe globale de 25 M€. Il vise particulièrement les ménages vulnérables vivant dans les zones frontalières septentrionales du Burkina Faso (avec un accent particulier sur les femmes et les enfants de moins de 5 ans), qui bénéficieront d'un accès amélioré à l'alimentation et aux compléments nutritionnels, à l'eau potable, et aux soins de santé (y compris de santé reproductive et de planification familiale).

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

Pauvreté et croissance démographique

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde, occupant en 2015 le 183ème rang (sur 188) de l'indice de développement humain (HDI). En dépit de progrès réalisés entre 2000 et 2010 (notamment en termes de productivité), ce classement n'a guère évolué, et il persiste au Burkina Faso un taux de pauvreté d'environ 47% (HDI, 2014), avec 92% de cette

population pauvre en zone rurale. La disparité entre les régions est également très grande : 60% des pauvres vivent dans les régions frontalières septentrionales. En même temps, le taux de croissance démographique de 3,1 % (correspondant à une estimée à 6,2 enfants par femme) sape l'ensemble des efforts et des projections de développement économique et social – et donc la stabilité de la région. La population du pays a triplé entre 1960 et 2006, pour atteindre quelques 18 millions d'habitants en 2014. Les projections tablent sur une population totale de 38-56 millions en 2050 (horizon auquel pour la première fois la population sera majoritairement urbaine). Quel que soit le scénario de croissance démographique, se posera rapidement la question de l'approvisionnement des villes par les campagnes et des modifications radicales de l'organisation foncière et des modèles de production et de distribution.

2.2.2. Contexte sectoriel

Insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle

Le secteur rural demeure un facteur prépondérant de l'économie nationale qui occupe 86% de la population active et contribue plus de 30% du PIB. Toutefois, malgré la productivité actuelle et potentielle de ce secteur, les gains de la dernière décennie en matière de surface cultivée (qui a augmenté de 40% entre 1975 et 2007) se sont réalisés au détriment du couvert végétal, victime d'une combinaison de cette extension des terres agricoles, de l'accroissement de la population, et des effets du climat sahélien où l'érosion naturelle des sols par la sécheresse, le vent et les pluies de l'hivernage est importante. La cartographie des sols met en évidence des taux de dégradation des terres importants dans toute la moitié nord du Burkina Faso. Même dans une année agricole jugée "globalement satisfaisante" comme la campagne 2015/2016, quelques 637.000 personnes se trouveront dans une situation d'insécurité alimentaire et de stress nutritionnel pendant la période de soudure. Malgré une décroissance continue ces dernières décennies, le taux de malnutrition chronique parmi les enfants de moins de 5 ans ("stunting") reste extrêmement élevé (33% en 2013).

Facteurs de résilience – l'accès aux services de base

En matière de soins de santé, l'accès aux soins est loin d'être universel; même si le concept d'accès est complexe à cerner (barrières économiques, physiques, culturelles, géographiques ...), l'état de santé de la population est caractérisé par des taux de morbidité et de mortalité parmi les plus élevés au monde. Parmi les indicateurs indirects ("proxy") habituellement utilisés dans ce contexte, l'on peut citer, pour l'année 2013, le nombre de médecins par 100.000 habitants (5) ainsi que les taux de mortalité maternelle (740 pour 100.000 enfants nés vivants en 2013), de mortalité infanto-juvénile (98 pour 1.000 enfants nés vivants) et de mortalité néonatale (28 pour 1.000 naissance vivantes), les causes obstétricales directes étant responsables d'environ 80% de ces décès. En 2015, le taux d'accès à l'eau potable était de 65 % en milieu rural (régions dont le taux est inférieur au taux national : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre Ouest, Est, Hauts-Bassins et Sahel) et 90 % en milieu urbain ; en matière d'assainissement familial, le taux d'accès était de 34% en milieu urbain et 12% en milieu rural (régions dont le taux est inférieur au taux national : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre Ouest, Centre Sud, Est, Hauts-Bassins et Sahel). Ces faibles taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement augmentent les risques des maladies diarrhéiques et infectieuses.

2.3. Analyse des problèmes et Enseignements tirés

Parmi les enseignements tirés, il convient de souligner notamment l'importance dans les zones ciblées de:

- *Réaliser des infrastructures de retenue d'eau* : Le constat à ce niveau montre que des retenues d'eau constituent de plus en plus une nécessité pour la production maraîchère et animale dans le Sahel, surtout dans le contexte des changements climatiques qui rendent les pluies de plus en plus aléatoires. Cependant, afin d'assurer la durabilité des retenues d'eau, il se trouve nécessaire de prévoir des couvertures pour les localités où la qualité du sol n'est pas idéale pour retenir l'eau pour une plus longue période.
- *Réaliser des infrastructures d'eau potable et d'assainissement* : La réalisation d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations en leur permettant de vivre (boire et manger), d'avoir une hygiène de vie (se laver, laver ses vêtements...), et d'éviter les maladies hydriques (choléra, diarrhées...). Le manque d'eau potable et d'assainissement, les mauvaises pratiques liées à l'eau sont à l'origine de nombreuses maladies.
- *Sécuriser les productions animales* : L'aménagement de zones de pâturage contribue à l'amélioration de la production animale (lait et viande) qui joue un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages.
- *Assurer la prise en charge nutritionnelle des enfants et des ménages* : Les ménages valorisent et combinent peu les produits locaux dans le cadre de l'alimentation des ménages et des enfants. La promotion des bonnes pratiques nutritionnelles s'avère nécessaire dans la zone d'intervention.
- *Assurer l'accès gratuit aux soins des enfants et femmes enceintes et aux services de planning familial*: Il s'agit pour les services publics et administrations de mettre en œuvre les dispositifs de facilitation d'accès prévus par la politique nationale dont il a été démontré qu'ils génèrent une forte demande de service avec des gains sanitaires substantiels.

2.4. Actions complémentaires

Le programme vient en complément des actions des projets en cours dans la zone. Tous les partenaires ont cumulé une longue expérience de mise en œuvre des projets de développement et humanitaires dans les localités ciblées par ce programme. La confiance déjà établie entre les organisations porteuses du programme et les populations ciblées est un acquis à capitaliser pour la mise en œuvre qui se fera sur la base de la complémentarité des ONGs sélectionnées, dont la valeur ajoutée réside aussi dans leur présence transfrontalière, qui permettra d'atteindre les groupes cibles même dans une situation de déstabilisation.

2.5. Coordination des donateurs

Le Burkina Faso a engagé le processus de dialogue inclusif pour l'élaboration des priorités résilience pays dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience AGIR-Sahel et Afrique de l'Ouest en mars 2014. Le projet est en droite ligne avec les politiques nationales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), de protection sociale (PNPS), de nutrition, et d'eau, et s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

Dans le cadre de l'approche "linking relief, rehabilitation and development" (LRRD), l'intervention fait le lien entre les interventions humanitaires financées par ECHO et les appuis structurels et structurants du Fonds Européen de Développement, notamment au titre des deuxième et troisième secteurs de concentration du Programme Indicatif National en cours (respectivement la santé et la résilience).

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

L'objectif spécifique vise à renforcer la résilience des ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur le moyen et long terme par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les zones frontalières septentrionales.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

R1. L'accès des ménages les plus vulnérables aux aliments est augmenté, et les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes des communautés ciblées bénéficient de compléments alimentaires et de prise en charge nutritionnelle.

Les principales activités éligibles devront permettre l'amélioration de l'accès durable à une alimentation suffisante et diversifiée pour les ménages vulnérables:

A1.1. Maraîchage, mise en valeur de petits aménagements et/ou basfonds, soutien à la production;

A1.2. Appui au petit élevage;

A1.3. Soutien à la prévention de la malnutrition chronique par la mise à disposition d'intrants nutritionnels à base de produits locaux aux enfants de 6 -24 mois;

A1.4. Activités d'éducation nutritionnelle et de démonstration d'aliments de compléments;

A1.5. Assistance alimentaire ciblée et périodique;

A1.6. Mise en place de filets sociaux productifs et non productifs (cash ou coupons inconditionnels en période de soudure, recapitalisation cheptel, aliments bétail, semences, intrants, travail de réhabilitation des infrastructures ou de récupération de terres, sensibilisation nutritionnelle, environnementale, formation technique);

A1.7. Activités de transformation et de valorisation de produits agricoles;

A1.8. Promotion de l'agro-écologie;

A1.9. Mise en place de grenier;

A1.10. Mise en place d'unités de production locale de farines infantiles;

A1.11. Promotion et accompagnement des activités génératrices de revenus;

A1.12. Organisation de circuits de distribution et de commercialisation des productions et des intrants.

R2. Les ménages les plus vulnérables dans les communautés ciblées bénéficient d'un accès amélioré à l'eau potable/assainissement et aux services de santé

Les principales activités contribuant à la mise en place de services sociaux de base dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable/assainissement et de soins de santé (y compris la santé reproductive et le planning familial) sont:

A2.1. Réhabilitation/réalisation de dispositifs d'adduction d'eau et/ou de forages, avec la mise en place de gestion autonome;

A2.2. Installation de latrines et la promotion de l'assainissement;

A2.3. Mise en place de subvention de soins pour les enfants de 0-5 ans et pour les femmes enceintes, les femmes qui accouchent et les femmes allaitantes, dans la logique des directives nationales;

A2.4. Promotion du planning familial entre autre via la subvention des intrants et/ou l'extension de l'offre de service;

A2.5. Promotion des activités préventives et de sensibilisation en santé.

3.3. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
<p>Sécurité</p> <p>Le risque principal pour le programme. Le banditisme et terrorisme est en hausse au Burkina Faso, particulièrement dans la zone d'intervention définie, où les experts expatriés peuvent être considérés comme des cibles pour des attentats et des actions de prise d'otage. Assurer la sécurité des opérateurs dans des zones reculées et frontalières représente un enjeu majeur.</p>	M	<p>Le choix des partenaires se base sur non seulement sur leur expertise technique mais aussi sur leur présence effective dans le pays et la zone, ainsi que leur expérience de la mise en œuvre de programmes dans des contextes similaires.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur l'analyse et la capacité de gestion sécuritaire (réseaux d'information, plans d'urgence et stratégies de mitigation des risques – par exemple à travers la nationalisation de certains postes).</p>
<p>Instabilité politique</p>	F	<p>L'action sera menée en direct avec les ONG nationales et les populations cibles. Elle pourra s'adapter aux évolutions politiques du pays.</p>

Forte inflation des prix des denrées sur les marchés locaux créant des pénuries	M	Appui à l'augmentation des rendements, à la diversification productive, à des initiatives économiques génératrices de revenus et prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans.
---	---	--

3.4. Questions transversales

Le programme vise à atteindre les **populations les plus vulnérables**. Les femmes et les enfants, particulièrement les filles, sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire et par d'autres crises aussi bien que des conflits. En matière d'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, l'essentiel de la corvée d'eau est supportée par les femmes ou les filles. Beaucoup d'énergie et de temps sont ainsi consacrés aux questions liées à l'eau en milieu rural et périurbain, au détriment de la scolarité de la fille, des activités de production ou de formation des femmes. En outre, le manque de systèmes d'assainissement constitue un réel problème, notamment pour la femme et la jeune fille. Il se traduit en termes d'impacts négatifs en matière de santé, de sécurité, de dignité et d'intimité. Le statut des femmes dans la communauté et dans les initiatives économiques sera renforcé à travers les différentes activités du programme, qui visera notamment à faciliter l'accès des femmes à la terre ainsi qu'aux services de base.

Une attention particulière sera consacrée à la question du **changement climatique** dans la mise en œuvre du programme, privilégiant des solutions techniques durables ayant un impact négatif minimal sur l'environnement. En effet, l'agro-écologie est un élément central de la capacité d'adaptation des familles paysannes aux changements climatiques, dont elles sont les premières victimes. Le renforcement des capacités de résilience des systèmes de production, et des familles paysannes, passe en effet notamment par la diversification des productions et des sources de revenus. La promotion de l'agro-écologie constitue en même temps une stratégie d'atténuation des changements climatiques, en comparaison des agricultures industrielles qui ont des impacts particulièrement négatifs sur le climat.

3.5. Parties prenantes

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme seront confiées à des ONG internationales, opérant individuellement ou en consortia, sélectionnées sur base de leur implantation solide dans la zone, leurs partenariats bien établis avec les autorités associations de la société civile locales, leur expérience avérée dans les domaines techniques retenus, et leur capacité prouvée à travailler dans ce contexte qui réunit des caractéristiques relevant à la fois de l'urgence, de la réhabilitation et du développement ("LRRD").

Le programme impliquera également activement les associations et autorités locales, les véritables porteurs des actions, dans chaque étape de la mise en œuvre. Les ONGs retenues privilégieront la synergie d'action avec les autres acteurs intervenants dans les mêmes zones et avec les Ministères principalement concernés (au niveau tant central que décentralisé), afin de rester alignés aux programmes nationaux et renforcer le partenariat Etat-collectivités-société civile pour une appropriation durable et une meilleure gouvernance. Une concertation permanente aura lieu avec les communes pour assurer l'articulation du projet avec les plans de développement communaux.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

Il n'est pas envisagé de conclure une convention de mise en œuvre spécifique à l'action avec le partenaire national.

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement avec l'Union européenne. Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 3 mois après la signature de la convention de financement.

4.3. Modules et volets de mise en œuvre

Gestion directe – Subventions – Appels à manifestation d'intérêt – ONGs internationales.

La stratégie d'intervention vise à l'amélioration durable des accès à l'alimentation, à la nutrition. La mise en œuvre des actions se fera par des ONGs dans le cadre de projets définis et jugés pertinents pour répondre aux objectifs du programme. Plus spécifiquement, il s'agira pour les ONG de répondre à un appel à manifestation d'intérêt avec lignes directrices pour soumettre des projets répondant aux objectifs du programme dans des zones ciblées que sont les zones transfrontalières du Burkina Faso. Les actions qui consolident des interventions humanitaires doivent également être en synergie et complémentarité avec des interventions antérieures dans les domaines concernés.

La mise en œuvre se fera également en coordination avec les services techniques déconcentrés de l'Etat, dans une vision de complémentarité, et aussi d'implication des collectivités territoriales (communes rurales en occurrence) et de pérennité des actions engagées.

Methodologie

Le projet sera suivi par la Délégation de l'Union Européenne à Ouagadougou, qui organisera les appels à manifestation d'intérêt. La Délégation sera appuyée par un comité de sélection des propositions organisé autour des différentes parties prenantes nationales et internationales des secteurs concernés.

Reporting / Monitoring

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'opérateur de mise en œuvre. À cette fin, il doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final. Chaque rapport devra être adressé à la Délégation de l'UE à Ouagadougou, Burkina Faso pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action. La

Délégation de l'UE à Ouagadougou, Burkina Faso peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés pour réaliser des contrôles de suivi indépendants.

4.4. Budget indicatif

Résultats	EURM	%
R1. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	12,50	50
R2. Accès aux services de base	12,50	50
TOTAL DE L'ACTION	25,00	

4.5. Évaluation et audit

Une évaluation finale de la présente action ou ses composantes sera réalisée par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandée par la Commission. La Commission assurera une évaluation régulière de l'action à travers le dispositif de Monitoring Orienté vers les Résultats (Results Oriented Monitoring) par l'intermédiaire de consultants indépendants. Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'opérateur de l'action et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.